

## *Procès-Verbal* *Conseil Municipal de la commune de Surfonds*

<p>L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE Le 10 avril à 20 heures, légalement convoqué Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de Surfonds sous la présidence de Monsieur Alain DUTERTRE Maire, <b>Étaient présents</b> : Monsieur Alain DUTERTRE Maire Madame Emmanuelle CRINIER, Monsieur Xavier CHAMPION, adjoints Monsieur Cyril SÉCHET, Madame Stéphanie FORET, Monsieur David VOISIN, Madame Florence VAUSSOURD, conseillers municipaux <b>Absents excusés</b> : Monsieur Harold GARNIER (donne pouvoir à E. CRINIER), Madame Aline HERRAULT (donne pouvoir à F. VAUSSOURD) <b>Secrétaire de séance</b> : Madame Emmanuelle CRINIER <b>Assistaient également à la réunion</b> : Madame Stéphanie GENEVAIS secrétaire de mairie</p>	<p><u>Date de convocation</u> 04/04/2024</p> <p><u>Nombre de conseillers</u> En exercice : 09 Présents : 07 Votants : 09</p>
---	--

	Approbation du Procès-Verbal du 20 mars 2024
1	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024
2	Délibération relative au renouvellement de la convention avec une fourrière animale et facturation de la capture des animaux errants
3	Délibération relative à une demande de subvention de l'Union Sportive Breilloise du Breil sur Merize
4	Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain (FDAU) - Aménagement de sécurité en Centre Bourg et mise aux normes PMR – Phase 1 : Rue du Cheval Blanc
5	Travaux des commissions
	Informations et questions diverses

### **Approbation du Procès-verbal de la réunion du 20 mars 2024**

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2024, les membres présents à cette réunion ont approuvé à **l'unanimité** (par vote à mains levées) ce dernier.

### **1 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024**

M. le Maire propose de fixer les taux d'imposition. Il précise que ces taux permettent d'assurer le produit des impôts directs communaux finançant des dépenses courantes de la commune.

Il rappelle qu'en 2023, le Conseil municipal a voté 3 taux : Taxe d'habitation (TH), Taxe sur le foncier bâti (TFB) et Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) et que le conseil municipal n'avait pas augmenté les taux.

Pour mémoire :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	38.15 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	36.85 %
Taxe habitation (TH)	20.27 %

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Afin d'assurer un équilibre des recettes et une maîtrise des dépenses de la commune, il avait été évoqué de majorer raisonnablement et plus régulièrement les taux d'imposition.

Plusieurs simulations d'augmentation des taux fournies par la trésorerie ont été présentées à l'assemblée délibérante.

Après avoir entendu l'exposé et sur proposition de M. le Maire,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 8 voix pour et 1 abstention** (par vote à mains levées),  
**DÉCIDE** de fixer les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	38.91 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	37.59 %
Taxe habitation (TH)	20.68 %

**CHARGE** M. le Maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux,
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

## 2 – Délibération relative au renouvellement de la convention avec une fourrière animale et facturation de la capture des animaux errants

M. le Maire rappelle que le code rural (art 211-21) et la loi N° 99-5 du 6 janvier 1999 renforcent les pouvoirs de police du Maire notamment pour mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux errants.

Les années précédentes, afin de respecter le cadre légal, le conseil municipal avait signé une convention avec la Société CANIROUTE fourrière animale qui assure le transfert des animaux capturés.

La cotisation annuelle est de 1.60 € H.T. par habitant (345 habitants).

Aussi depuis 2016, considérant que les animaux errants représentent un problème récurrent (leur capture nécessite la présence d'élus et/ou agents municipaux) et qu'ils présentent plusieurs dangers (morsures, accidents...) pour les administrés ; le Conseil municipal par délibération a mis en place des tarifs de capture des animaux errants comme suit :

- 50 € par intervention débutée + 10 € par jour supplémentaire pour la capture de petits animaux (chiens, chats...)
- 80 € par intervention débutée pour la capture de grands animaux (équidés, ovins, bovins...)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** (par vote à mains levées),

- **Renouvelle** la convention avec la fourrière animale CANIROUTE
- **Approuve** les tarifs suivants pour la prise en charge des animaux errants par les agents communaux ou les élus comme suit :
  - 50 € / animal et / intervention débutée + 10 € par jour supplémentaire pour la capture de petits animaux (chiens, chats...)
  - 80 €/ animal et / intervention débutée pour la capture de grands animaux (équidés, ovins, bovins...)
- **Autorise** M. le Maire à émettre les titres correspondants
- **Autorise** M. le Maire à signer l'arrêté correspondant

## 3 – Délibération relative à une demande de subvention de l'Union Sportive Breilloise du Breil sur Merize

M. le Maire informe que le Conseil municipal accorde, tous les ans, une subvention de fonctionnement à certaines associations qui en font la demande.

En 2023, une aide de 20 € par enfant adhérent domicilié à Surfonds a été versée à l'Union sportive Breilloise (6 enfants soit 120 €).

En 2024, 4 enfants de la commune sont licenciés.

Après examen de cette demande et **après en avoir délibéré** le Conseil municipal, **à l'unanimité** (par vote à mains levées),

- **Décide** de verser 20 € par enfant adhérent domicilié à Surfonds, soit 80 € pour l'année 2024.

## 4 – Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain (FDAU) – Aménagement de sécurité en Centre Bourg et mise aux normes PMR – Phase 1 : Rue du Cheval Blanc

Monsieur le Maire propose de solliciter une demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain (FDAU).

Le montant du projet s'établit comme suit :

- Aménagement de sécurité en Centre Bourg et mise aux normes PMR - Phase 1 : Rue du Cheval Blanc d'un montant de 105 810.00 € H.T.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le projet précité et de :

- solliciter le concours du Département
- arrêter les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Montant
Maitre d'ouvrage (autofinancement)	32 905.00€
DETR 2024 (50 % du montant HT)	52 905.00 €
FDAU (Fonds Départemental d'Aménagements Urbains)	20 000.00 €
TOTAL H.T.	<b>105 810.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** (par vote à mains levées),

- **Autorise** M. Le Maire à déposer une demande au titre du Fonds Départemental d'Aménagement Urbain (FDAU)
- **Atteste** de l'inscription du projet au budget de l'année 2024
- **Atteste** de la compétence de la collectivité à réaliser ces travaux

## 5 – Travaux des commissions

### ✓ Commission Travaux :

M. D. VOISIN informe que :

- L'entreprise CISSÉ a terminé les travaux de fonçage route de Bouloire au LD Le Coudray,
- L'entreprise DELANDE a terminé les travaux concernant l'éclairage extérieur avec détecteur de présence, remplacement des blocs de sortie de secours, installation de 2 prises pour le vidéo projecteur dans la salle de conseil ainsi que l'alimentation pour les décorations de Noël.
- Les ateliers des brières devraient intervenir prochainement pour le remplacement de la clôture devant le cimetière

### ✓ Commission Culture :

#### ❖ Quizz du 22 mars :

- Bilan positif de la soirée

#### ❖ Le concours des maisons fleuries

- Passage du Jury le samedi 29 juin

#### ❖ La fête du 14 juillet

- Thème : Les plus grands exploits sportifs français
- Snack et bar organisé par le comité des fêtes
- Les majorettes seront recontactées

### ✓ Commission Enfance et scolarité :

Le Conseil d'école de Nuillé a eu lieu le 26 mars 2024. Plusieurs points ont été abordés tels que les finances des écoles, les sorties, une nouvelle organisation des emplois du temps des ATSEM de Soultré ...

### ✓ Commission Communication :

M. C. SÉCHET informe que le Surfonds info sera distribué en fin de semaine. Le prochain SI est pour mi-septembre.

## Questions et informations diverses

M. le Maire fait part au conseil municipal de la démission de Madame Mélanie BLAVETTE.

Il informe que :

- Les pompiers ont fait leur manœuvre le dimanche 07 avril 2024, la prochaine sera le dimanche 14 avril.
- Un arrêté portant interdiction de stationnement des véhicules des gens du voyage sur la commune va être pris prochainement.

### **Rencontre avec la Gendarmerie :**

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec la Gendarmerie. Echange sur les différentes problématiques rencontrées sur la commune de Surfonds.

### **Organisation des élections européennes :**

Point sur les prochaines élections du 09 juin 2024

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00**

**Le Maire**  
**Alain DUTERTRE**

**La secrétaire**  
**Emmanuelle CRINIER**